

**A\_2025\_121**  
**Arrêté portant nomination du Président du Comité Consultatif d'Action Sociale**

**Vu** l'article L2143-2 du CGCT portant sur la participation des habitants à la vie locale ;

**Vu** la délibération D\_2024\_9\_2 confirmant la suppression du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et créant un Comité Consultatif d'Action Sociale, le Maire d'Aussac-Vadalle ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Madame Régine Liot, Adjointe déléguée à l'Action Sociale, est désignée Présidente du Comité Consultatif de l'Action Sociale à compter du **16 janvier 2025**.

**Article 2 :**

Le Maire de la commune d'Aussac-Vadalle et la secrétaire de mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

**Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

A Aussac-Vadalle, le 16 janvier 2025

Le Maire,  
Gérard LIOT  
  


Le Maire,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à l'Adjointe au Maire, le *16 janvier 2025*  
Signature de l'Adjointe :

*R. liot*